



UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

WEBINAIRE

**TRANSITION ECOLOGIQUE:
S'Y PREPARER, ETRE ACCOMPAGNE, LA REALISER**

URIOPSS GRAND EST

30 mai 2023



SOMMAIRE

Le Crédit Coopératif :

- Banque coopérative, engagée au service des acteurs de l'ESS
- Le partenariat URIOPSS GRAND EST / Crédit Coopératif

Les enjeux de la transition écologique :

- Des contraintes réglementaires fortes
- Les méthodes pour se mettre en transition ne sont pas qu'écologiques ? E, S, G.

Les solutions de financement :

- Financer les projets de transition écologique et énergétique



QUELQUES CHIFFRES CREDIT COOPERATIF (CONSOLIDÉS AU 31/12/2022)



130 ans d'existence



422 668 clients (Crédit
Coopératif et BTP banque)



65 centres d'affaires
7 bureaux rattachés
5 e-agences



113 812 sociétaires

RÉSULTATS CONSOLIDÉS AU 31/12/2022

en millions d'euros	2022	2021	2020
Produit net bancaire	366,8	371,0	351,3
Résultat brut d'exploitation	84,6	84,1	60,1
Résultat net (part du Groupe)	36,1	19,7	5,9
Total de bilan	26 280	25 950	24 050

CAPITAUX PROPRES ET SOLVABILITÉ AU 31/12/2022

en milliards d'euros	2022	2021	2020
Capitaux propres	1,81	1,89	1,84
Fonds propres Tier I	1,75	1,71	1,66
Risques pondérés	12,99	12,99	12,96
Ratio de Tier I en %	13,51	13,17	12,80
Ratio de solvabilité en %	14,58	14,57	14,22

(1) Crédit Coopératif, BTP Banque, Ecofi, Esfin - Effectif inscrit au 31 décembre 2022.



UNE GOUVERNANCE COOPERATIVE

■ Des statuts pour décider ensemble

- Etre une coopérative, c'est avoir une gouvernance et un statut qui permettent à des personnes de produire ensemble ce qui leur est utile à elles-mêmes ou à des tiers, et qu'elles ne peuvent produire isolément

■ Le pouvoir, ça se partage

- Une personne, une voix
- Dialoguer et décider

LES INSTANCES DE LA VIE COOPÉRATIVE



*Des réunions d'échanges avec tous les sociétaires et la gouvernance de la banque sont organisées préalablement à l'Assemblée Générale pour présenter les résultats, les activités et les résolutions à voter en AG.



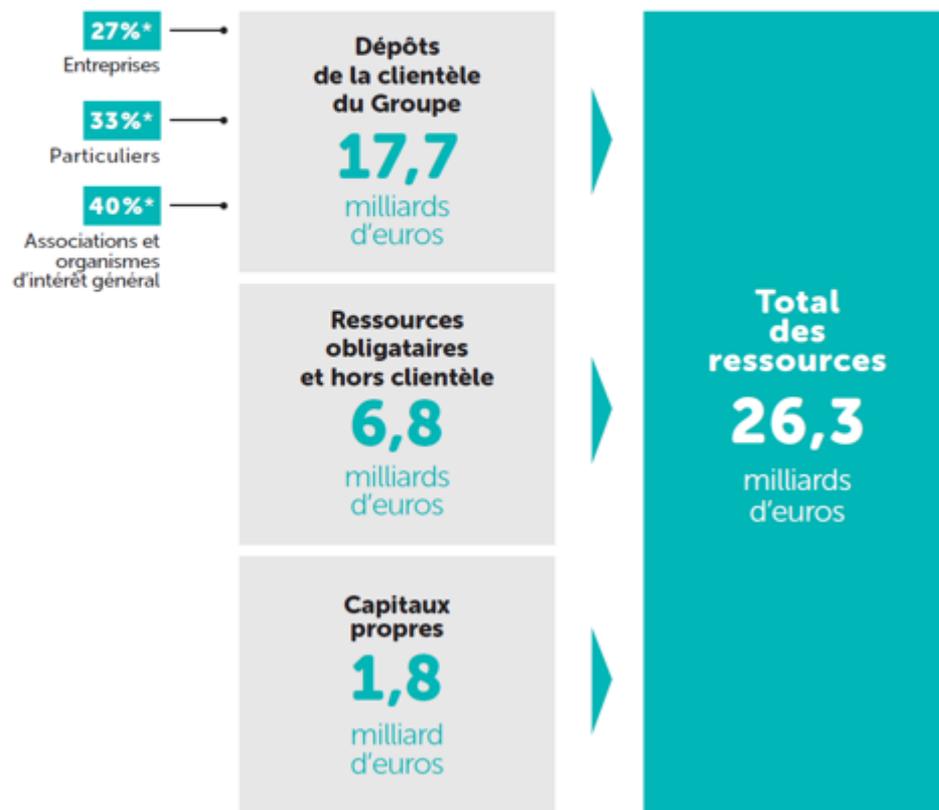
LA TRANSPARENCE EST UNE FORCE

D'OÙ VIENT L'ARGENT, OU VA L'ARGENT ?

* Proportion calculée sur le seul périmètre Crédit Coopératif et BTP Banque. (1) Immobilisations.

- La transparence, c'est dire ce que l'on fait de l'argent confié et l'expliquer clairement

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?



OÙ VA L'ARGENT ?



* Proportion calculée sur le seul périmètre Crédit Coopératif et BTP Banque.
(1) Excédents de trésorerie placés à court terme et participations.



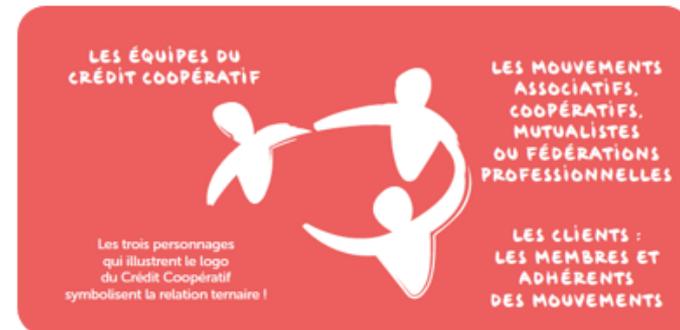
LA RELATION TERNAIRE OU LA MISE EN PRATIQUE DE L'ESPRIT COOPÉRATIF

■ Faire ensemble

- Les besoins d'une ONG ne sont pas les mêmes que ceux d'un théâtre ou d'une coopérative agro-alimentaire
- Ces organismes ont en commun de faire partie d'un mouvement ou d'une fédération
- Ceux-ci siègent au conseil d'administration du Crédit Coopératif
- Avec lui, ils co-construisent des offres adaptées
- Basée sur une relation durable, elle contribue à l'expertise développée par les collaborateurs du Crédit Coopératif au service de ses clients

■ A trois, on est plus fort qu'à deux

- La relation ternaire est une relation à trois entre la banque, le client, et l'organisation à laquelle il appartient
- Symbolisée par les trois personnages du logo



Un partenariat engagé et fort entre l'URIOPSS Grand Est et la Délégation Nord Est Centre du Crédit Coopératif

Au niveau national, un partenariat institutionnel historique avec l'UNIOPSS:

- Présence de l'UNIOPSS à la gouvernance de la banque
- Présence et participation aux AG
- Crédit Coopératif, membre du Club des partenaires
- Echange d'informations spécifiques au secteur
- Soutien des web émissions/ Solidarité TV accessibles à tous les adhérents
- Soutien au congrès national

Une déclinaison au niveau régional URIOPSS Grand Est:



- Participation et présence aux AGR, aux journées de rentrée
- Participation à des webinaires thématiques, à des réunions
- Délégation Crédit Coopératif Membre du Club des partenaires
- Mise en relation et suivi des acteurs par des interlocuteurs dédiés en centres d'affaires

Une expertise de nos
chargé(e)s d'affaires sur les
secteurs social, médico-social
et sanitaire privés à but non
lucratif

Un partenariat
au service des adhérents
URIOPSS Grand Est



DES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES FORTES pour les associations des secteurs sanitaire, social et médico-social



Décret Tertiaire

2019

- Tout ERP avec site > 1 000 m²
- Toute consommation d'énergie (sauf eau)
- Obligation de déclaration annuelle
Dès le 31/12/2022
- Obligation de réduction des consommations en 2030 (-40%), 2040 (-50%) et 2050 (-60%)



Climat & Résilience

2021

- Construction ou rénovation lourde
- Obligation solarisation / végétalisation
- 30% surface bâtiment dès 2023
- 50% surface parking dès 2024
- Zéro Artificialisation Nette (ZAN) pour les collectivités
- Zones à Faible Emission (ZFE) étendues aux agglos > 150 000 hab.



Obligation de publier une DPEF ou Rapport RSE

Dès 2024 :

- > 500 salariés
- 40 M€ CA ou 20 M€ bilan (cotées)
- 100 M€ CA ou de bilan (non cotées)
- Toute entreprise sauf SARL ou SAS
- Toute coopérative même si SARL ou SAS

Dès 2025 :

Obligation étendue aux entreprises avec 2 des 3 critères suivants :

- > 250 salariés
- 40 M€ CA
- 20 M€ bilan



Loi Mobilités

2019

- Obligation borne de recharge 5 à 20% du parking
- Forfait Mobilité Durable salariés



Loi AGEC

2020

- Fin des emballages plastiques
- Impacts sur collectivités et restauration

Indicateurs sociaux :
Emploi, santé, formation, égalité H/F, handicap...

Indicateurs sociétaux :
Achat, relations parties-prenantes, mécénat...

Indicateurs environnementaux :
Emissions CO2, pollution, économie circulaire...



Quelles méthodes pour se mettre en transition? L'angle environnemental

1
Faire un point d'étape
(en interne)

Consommations énergétiques par énergie (gaz, électricité, fioul,...)
Coût et augmentation sur les derniers mois, années (x3 à x7 sur le secteur)
Profil de l'activité et besoins en éclairage, chauffage, VMC, etc.
Evaluer les potentiels budgets d'investissement disponibles
>>> Déclarations sur ADEME/OPERAT (Décret Tertiaire)

2
Réaliser un diagnostic / audit
(par un expert externe)

Faire appel à un prestataire de qualité (se baser sur les références, les certifications, les projets déjà mis en place, etc.)
Demander conseil à vos partenaires pour une mise en relation
Echanges de bonnes pratiques avec les autres adhérents URIOPSS
>>> Missions à financer via des outils dédiés (nombreuses aides)

+
CTEES

3
Mettre en place des actions simples
(en interne)

Former les salariés et les usagers (résidents, patients, visiteurs...) aux éco-gestes
Renégocier les contrats de fourniture d'énergie
Développer des partenariats avec les fournisseurs engagés, locaux, circuits courts, alimentation bio, produits éco-conçus, économie circulaire (lois AGEC, EGALIM)
>>> Liens à faire avec des associations pour sensibilisation et formation

4
Moderniser ses équipements
(avec l'appui de prestataires de qualité)

Accompagnement par un prestataire qui aidera au chiffrage et au calendrier
Prioriser les travaux et équipements les plus impactants et les moins chers
Impliquer les salariés et usagers dans les changements
Elargir la réflexion aux autres postes : mobilité, approvisionnement, etc.
>>> Demander des conseils sur les aides et subventions disponibles



Quelle méthode pour se mettre en transition? L'angle social et l'angle gouvernance

social

Problème d'attractivité des métiers et de fidélisation du personnel

Mise en place de mesures quantitatives et qualitatives en fonction des possibilités humaines et financières de chaque établissement:

- Formation, avantages en nature (mise à disposition d'un véhicule vert en leasing, d'un logement ...), hausse de salaire, chèques déjeuner,
- Epargne salariale et retraite, Indemnités de Fin de Carrière

gouvernance

L'utilité sociale est déjà au cœur des projets



Un levier d'amélioration des pratiques associatives

Concept de matérialité: une personne morale doit maîtriser les impacts de son activité sur la société et son environnement:

- Diversification des modèles de gouvernance, mise en place de codes de bonne conduite, de normes et standards comme les normes ISO, de labels, de mesures d'impact pour en rendre compte et le partager...
- Re-construire un projet associatif (avec organisation d'ateliers participatifs pour construire la place du développement durable, fresque du climat... pour créer une émulation interne, mobilisation du collectif, QVT



FINANCER LES PROJETS DE TRANSITION ECOLOGIQUE & ENERGETIQUE



Partenaires publics et privés

Communes, communautés, métropoles, départements

Aides gré à gré

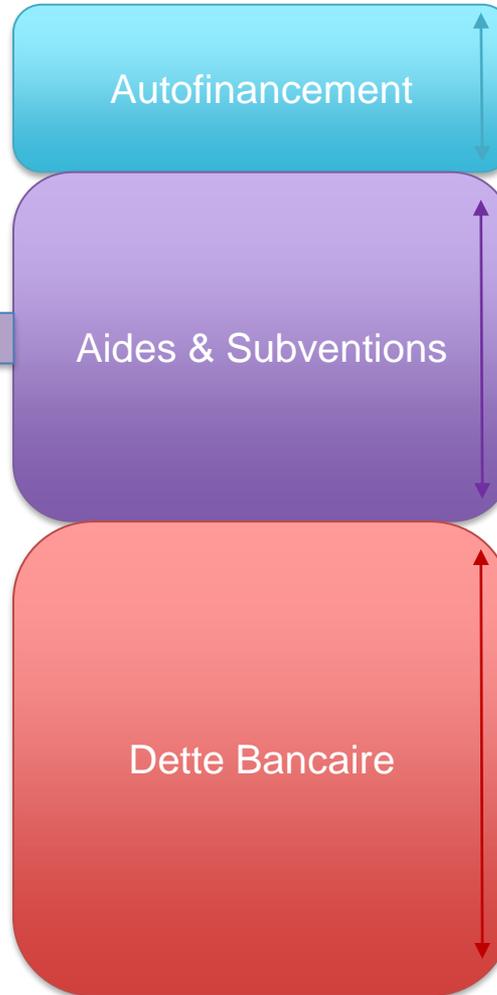
Appels à Projets thématiques

Dispositions fiscales favorables



Selon la thématique et les aides disponibles (entre 0 et 70%), il y aura toujours un reste à financer plus ou moins important auprès d'une banque.

La banque sera particulièrement attentive à la **qualité du prestataire** qui vous accompagnera dans le diagnostic ou audit amont du projet, mais aussi dans sa **mise en place** (assistance à maîtrise d'ouvrage)



Conseil et mise en relation

Prêt-relais subventions et TVA

Prêts verts 'Choisir'

Rénovation
Energétique

Energies
Renouvelables

Mobilité
Verte

Transition
d'Activité

*Tous les projets de transition sont accompagnés
Etudes amont, matériel, voirie et renforcement, pose,...
Préfinancement durant la phase de travaux
Durées longues de remboursement
Garanties réelles adaptées*



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Marie-Aline WATRIN-TAGLANG, Directrice du Centre d'affaires Alsace

PORTABLE : 07 64 49 14 43

marie-aline.watrin-taglang@credit-cooperatif.coop

Aurélie GEISS, Directrice du Centre d'Affaires Lorraine

PORTABLE : 06 33 73 74 88

aurelie.geiss@credit-cooperatif.coop

Samir HOUB, Directeur du Centre d'Affaires de Reims

PORTABLE : 06 11 34 08 09

Samir.houb@credit-cooperatif.coop

Hélène BOURNON, Responsable Régionale Economie Sociale et Institutionnelle
Délégation Générale Nord Est Centre

PORTABLE : 06 11 34 09 30

helene.bournon@credit-cooperatif.coop

